

Le collège et le lycée publics. Le chef d'établissement dans l'institution

Etienne Lefevre, Daniel Mallet, Pierre Vandevoorde

Vous maîtriserez toutes les règles qui régissent un collège ou un lycée à travers :

- le statut de l'établissement



- hiérarchie et autonomie ;

- ses compétences pédagogiques et éducatives, administratives et financières

;- son organisation et son fonctionnement ;

- le déroulement des enseignements et le contrôle des connaissances ;

- la laïcité, le règlement intérieur ;

- la sécurité, la responsabilité ;

- le projet d'établissement, sa dynamique, sa cohérence.

L'ouvrage est à la fois un guide d'action pour le chef

d'établissement et une mine d'informations pour toute

personne intéressée par le fonctionnement du monde éducatif, en particulier les acteurs et les partenaires de l'établissement (personnels, parents, élèves, représentants des collectivités territoriales...).

Cette nouvelle édition intègre les évolutions les plus récentes, notamment la loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 et ses textes d'application, la codification de la partie réglementaire du livre III du Code de l'éducation, les modifications des statuts de l'EPL et des personnels de direction, ainsi que d'autres innovations. La recherche est grandement facilitée grâce à une table des matières et à un index détaillés.

Étienne Lefevre est inspecteur d'académie honoraire. Il a notamment exercé les fonctions de directeur des services départementaux de l'Éducation nationale dans différents départements.

Daniel Mallet est inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche. Ancien élève de l'ENA, il a exercé pendant plus de trente ans dans l'administration active de l'Éducation nationale et au sein de l'Inspection. Il a particulièrement travaillé sur l'autonomie des établissements scolaires et universitaires, la décentralisation et la déconcentration. Il est président du Cercle « Responsabilités éducatives et renouveau ».

Pierre Vandevoorde est inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale. Il fut directeur au ministère et doyen du groupe d'inspection générale « Établissements et vie scolaire ».